

Le point sur...

La création du groupe d'experts de haut niveau pour la sécurité alimentaire (HLPE) (Rome, 16 novembre 2009)

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

■ Objectifs

Le HLPE a pour mission spécifique d'évaluer et d'analyser l'état de la sécurité alimentaire dans le monde, de fournir des connaissances et des conseils aux responsables politiques, d'identifier les sujets émergents et d'aider les décideurs à établir un ordre de priorité pour les actions futures et les questions thématiques essentielles.

■ Structure et composition

Un « comité directeur », composé de 10 à 15 experts internationaux, dirige le HLPE. Il s'appuie sur **des équipes de projet spéciales**, constituées par le comité directeur à partir d'une liste d'experts proposés par les membres du CSA, pour analyser et répondre à des questions précises.

■ Procédure de sélection :

Les membres du CSA sont sollicités pour présenter des noms d'experts pour le comité directeur d'ici la fin de l'année 2009. Le comité directeur est désigné par le bureau du CSA, en concertation avec un comité de sélection comprenant des représentants de la FAO, du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds international pour le développement agricole (FIDA), du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et de la société civile.

■ La création d'un groupe d'experts de haut niveau (High Level Panel of Experts -HLPE- en anglais) pour la sécurité alimentaire fait partie intégrante de la **proposition de Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire formulée par le Président de la République** lors de la réunion de haut niveau sur la sécurité alimentaire organisée à Rome le 3 juin 2008.

Ce partenariat s'articule autour de 3 piliers : gouvernance, connaissance et finance. Pour éclairer les choix stratégiques et assurer la cohérence entre les politiques qui ont un impact sur la sécurité alimentaire (gouvernance), il convient de disposer de la meilleure expertise indépendante et pluridisciplinaire disponible (connaissance), afin de garantir ainsi une mise en œuvre efficace des engagements budgétaires en faveur de la lutte contre la faim dans le monde (finance).

Ce qu'il faut savoir

■ *La réforme du Comité de la sécurité alimentaire (CSA) de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), a été unanimement approuvée par acclamation lors de sa 35^e session, du 13 au 17 octobre 2009. Cette réforme a été formellement adoptée à l'occasion de la 36^e conférence de la FAO, du 18 au 23 novembre 2009. Elle a permis de donner naissance au HLPE, tout en précisant sa vocation et ses fonctions, sa structure et sa composition, ainsi que sa procédure de sélection.*

■ *Le HLPE est avant tout une plate-forme de synthèse des connaissances scientifiques destinée aux décideurs politiques et en premier lieu le CSA, à l'instar du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans le domaine du changement climatique. Le HLPE repose sur une mise en synergie des travaux universitaires et scientifiques existants, des expériences de terrain et des connaissances des différents acteurs concernés par la sécurité alimentaire (gouvernements, organisations non gouvernementales, collectivités territoriales, entreprises, etc).*

■ *Le HLPE constitue donc un organe scientifique consultatif multidisciplinaire, dont les rapports et recommandations doivent permettre d'arrêter des choix politiques pour améliorer la coordination et la convergence globale des politiques par l'élaboration de stratégies internationales en matière de sécurité alimentaire.*

Pour aller plus loin :

- sur le comité de la sécurité alimentaire mondiale :
<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/017/k6023f3.pdf>



■ Contributions et positions françaises

La France s'est beaucoup investie dans la réforme du CSA, qui constitue une étape décisive dans la mise en œuvre du Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Avec cette réforme, la structure de gouvernance et la plate-forme de connaissances mondiales évoquées par le Président de la République à Rome le 3 juin 2008 sont désormais en place. Pour donner corps au Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, il faut encore que le CSA réformé, dès sa prochaine session, en octobre 2010, dispose de l'expertise nécessaire pour progresser sur les sujets les plus importants pour la sécurité alimentaire mondiale.

La France souhaite donc que le HLPE puisse commencer à travailler sans délai, **afin que ses premières contributions soient produites à temps pour éclairer les travaux de la prochaine session du CSA**. C'est pourquoi elle plaide pour un calendrier très ambitieux, pour la mise en place du comité de sélection des membres du comité directeur du HLPE, comme pour la désignation par les membres du CSA des experts qu'ils souhaitent présenter pour siéger à ce comité directeur. Les experts que la France pourrait présenter ont d'ores et déjà été identifiés, dans le cadre des travaux

du groupe interministériel pour la sécurité alimentaire (GISA).

Consciente que le HLPE a besoin de moyens humains et budgétaires pour fonctionner, la France a, depuis l'été 2009, mis un expert à la disposition de la FAO pour appuyer sa mise en place. Elle a aussi annoncé une contribution budgétaire à son fonctionnement à hauteur de 150000 euros. Cette contribution devrait permettre de couvrir plus de la moitié des coûts annuels du HLPE. Le Président de la Commission européenne a également annoncé un financement communautaire à l'occasion du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, qui s'est tenu à Rome du 16 au 18 novembre 2009.

Une fois le HLPE en ordre de marche et doté des moyens humains et budgétaires lui permettant de fonctionner correctement, la France souhaite se saisir en priorité de 3 questions, dont l'importance a été soulignée par l'ensemble des participants au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire :

- **la volatilité et l'insécurité des prix agricoles.** Il convient d'en analyser les ressorts et de trouver des solutions, notamment par de nouvelles régulations, pour remédier à la volatilité des prix et en limiter les effets, en particulier pour les agriculteurs familiaux qui sont les plus exposés ;

- **la protection et l'utilisation du foncier agricole.** Il s'agit d'identifier des règles de bonnes pratiques sociales, environnementales et foncières. Leur objectif doit être d'assurer une répartition équitable des bénéfices, dans le respect du droit à la sécurité alimentaire de chacun, en minimisant les risques de préjudice et de spéculation ;

- **les liens entre changement climatique et sécurité alimentaire.** L'enjeu est de favoriser les complémentarités entre les actions permettant de nourrir le monde, tout en respectant la planète. Il faut donc s'interroger sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et l'atténuation de son impact, pour faire ressortir les modèles de production et de consommation les plus durables.

Sur chacun de ces 3 sujets, la France est prête à mobiliser toute son expertise scientifique, internationalement reconnue, en matière de recherche agricole pour le développement. Elle peut à cet effet s'appuyer en particulier sur l'INRA (Institut national de la recherche agronomique), le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) et l'IRD (Institut de recherche pour le développement).